

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SUPRA HOLDING

PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
DE SUPRA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Supra a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 février 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Supra.

Le présent document est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Supra Holding et visant les actions de la société Supra.

Le présent document incorpore par référence le document de référence de Supra déposé auprès de l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, intégrant lui-même le rapport financier semestriel au 30 septembre 2012, et complète la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra, visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le n°13-040.

Le présent document et la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra sont disponibles sur le site Internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Supra (28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai) et d'Ododo Corporate Finance (12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris).

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	- 3 -
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SUPRA	- 3 -
1.1 Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF / Documents incorporés par référence	- 3 -
1.2 Evènements intervenus depuis le dépôt du document de référence	- 3 -
1.2.1 Informations relatives au capital social de Supra	- 3 -
1.2.2 Franchissements de seuils	- 4 -
1.2.3 Informations relatives à l'organisation et à la gouvernance de Supra	- 5 -
1.2.4 Jetons de présence.....	- 5 -
1.2.5 Information financière trimestrielle au 31 décembre 2012.....	- 6 -
1.2.6 Assemblées générales.....	- 6 -
1.2.7 Autres informations	- 6 -
1.3 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du document de référence.....	- 7 -
1.3.1 Communiqué de presse du 12 novembre 2012.....	- 7 -
1.3.2 Communiqué de presse du 15 novembre 2012.....	- 8 -
1.3.3 Communiqué de presse du 10 décembre 2012.....	- 9 -
1.3.4 Communiqué de presse du 11 janvier 2013	- 10 -
1.3.5 Communiqués de presse du 1 ^{er} février 2013.....	- 10 -
2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A SUPRA.....	- 13 -

PREAMBULE

Le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Supra, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 923.652 € divisé en 3.078.840 actions dont le siège social est situé 28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saverne sous le numéro 675 880 710, et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché NYSE Euronext Paris (ISIN : FR0000032567) (ci-après la « **Société** » ou « **Supra** ») est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait (ci-après l'« **Offre** ») suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Supra Holding, société par actions simplifiée au capital de 399.077,50 € dont le siège social est situé 31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris, immatriculée sous le numéro 529 571 986 au registre du commerce et des sociétés de Paris (ci-après « **Supra Holding** ») en application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sur les actions de la Société.

L'Offre porte sur l'ensemble des actions de la Société en circulation non détenues, directement ou indirectement, par Supra Holding à la date du dépôt du projet d'Offre, soit 137.605 actions Supra, représentant 4,47 % du capital et, avant l'opération, 4,50 % des droits de vote.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra, visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le n°13-040.

L'initiateur a précisé qu'à l'issue de l'Offre, en application des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, il mettrait immédiatement en œuvre une procédure de retrait obligatoire par transfert des actions non présentées à l'Offre, moyennant une indemnisation de 3,67 € par action Supra égale au prix de l'Offre, étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire est, pour sa part, nette de tous frais.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SUPRA

1.1 Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF / Documents incorporés par référence

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Supra figurent dans le document de référence de Supra déposé auprès de l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, qui contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel et intègre le rapport financier semestriel au 30 septembre 2012.

Elles sont incorporées par référence dans le présent document.

Le document de référence est disponible sur les sites Internet de Supra (www.suprasa.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Supra (28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai).

Le document de référence est complété par la note d'information conjointe des sociétés Supra Holding et Supra, visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le n°13-040, relative à l'Offre et par les informations figurant dans le présent document relatives aux événements significatifs intervenus postérieurement au dépôt du document de référence.

1.2 Evénements intervenus depuis le dépôt du document de référence

1.2.1 Informations relatives au capital social de Supra

Le 15 novembre 2012, Supra Holding a acquis auprès de Financière de l'Echiquier, société anonyme au capital de 10.000.000 € dont le siège social est situé 53 avenue d'Iéna - 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 352 045 454, un bloc de 98.141 actions représentant environ 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, au prix de 3,50 € par action.

Le 8 novembre 2012, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2012, le directoire de Supra a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 600.000 € par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles de 0,30 € de valeur nominale chacune assortie d'une prime d'émission de 3,20 € par action, soit un prix de 3,50 € par action, une prime d'émission globale de 6.400.000 € et un apport total de 7.000.000 €. Dans le cadre de cette opération, qui a fait l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'AMF en date du 9 novembre 2012, Supra Holding a, le 27 novembre 2012, souscrit 1.916.835 actions nouvelles Supra.

Après que le directoire de Supra a constaté, le 10 décembre 2012, la réalisation effective de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, Supra Holding a déclaré à la même date (i) à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse, le 15 novembre 2012, le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1.024.400 actions Supra représentant 94,95 % du capital et 94,85 % des droits de vote et (ii) avoir franchi à la hausse, le 10 décembre 2012, le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 2.941.235 actions représentant 95,53 % du capital et 95,50 % des droits de vote.

A la date des présentes, le capital social et, sur une base théorique, les droits de vote de Supra sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nb actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
Supra Holding	2.941.235	95,53 %	2.941.235	95,50 %
Autres actionnaires	137.605	4,47 %	138.737	4,50 %
Total	3.078.840	100 %	3.079.972	100 %

NB : Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

A la date des présentes, il n'existe à l'exception des actions ci-dessus aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Supra.

Dans la mesure où les actionnaires minoritaires de Supra ne représentent pas plus de 5 % des titres de capital ou des droits de vote, Supra Holding a indiqué, dans la note d'information conjointe relative à l'Offre déposée le 5 février 2013, qu'elle souhaitait acquérir le solde du capital de la Société par la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.2.2 Franchissements de seuils

Les derniers franchissements de seuils effectués conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce et dont la Société a été informée depuis le dépôt du document de référence sont les suivants :

- la société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré le 16 novembre 2012 avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote de la Société (cette déclaration a été publiée par l'AMF le 16 novembre 2012 sous le n°212C1530) ;
- comme indiqué ci-avant, Supra Holding a déclaré le 10 décembre 2012 (i) à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse, le 15 novembre 2012, par suite d'une acquisition d'actions hors marché auprès de Financière de l'Echiquier, le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de la Société et (ii) avoir franchi à la hausse, le 10 décembre 2012, par suite de la souscription à une augmentation de capital de la Société, le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de la Société (cette déclaration a été publiée par l'AMF le 11 décembre 2012 sous le n°212C1649).

1.2.3 Informations relatives à l'organisation et à la gouvernance de Supra

A la date du dépôt du document de référence, le conseil de surveillance et le directoire de Supra étaient composés comme suit :

Conseil de surveillance	Directoire
• M. Jean-Louis Grevet (président) • M. Franck Kelif (vice-président) • Mme Valérie Cayrol-Darnaudet	• M. Dominique Henneresse (président) • M. Michel Collin • M. Jean-Michel Mellinger • M. David Kennaugh • M. Denis Schultz

Depuis le dépôt du document de référence, les changements suivants sont intervenus :

- M. Dominique Henneresse a, le 28 novembre 2012, démissionné de ses fonctions de président et membre du directoire avec effet au 10 janvier 2013 et a, à cette date, été désigné président et membre du conseil de surveillance ;
- M. Jean-Louis Grevet a, le 10 janvier 2013, démissionné de ses fonctions de président du conseil de surveillance et a été nommé à la même date vice-président dudit conseil ;
- M. Michel Collin a, le 10 janvier 2013, été désigné président du directoire ;
- MM. David Kennaugh et Denis Schultz ont, le 28 novembre 2012, démissionné de leurs fonctions de membres du directoire avec effet au 10 janvier 2013 ;
- M. Franck Kelif et Mme Véronique Cayrol-Darnaudet ont, le 10 janvier 2013, démissionné respectivement de leurs fonctions de vice-président du conseil de surveillance et de membre du conseil de surveillance ; et
- M. Henri Bost, né le 13 août 1982 à La Rochelle et domicilié 31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris et Syperus Finances, société par actions simplifiée au capital de 1.500 € dont le siège social est situé 64, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 788 431 591, représentée par Mme Nathalie Balland ont, le 10 janvier 2013, été désignés membres du conseil de surveillance.

A la date des présentes, le conseil de surveillance et le directoire de Supra sont composés comme suit :

Conseil de surveillance	Directoire
• M. Dominique Henneresse (président) • M. Jean-Louis Grevet (vice-président) • M. Franck Kelif • M. Henri Bost • Syperus Finances	• M. Michel Collin (président) • M. Jean-Michel Mellinger

1.2.4 Jetons de présence

Le 10 janvier 2013, l'assemblée générale des actionnaires de Supra a décidé d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance et de fixer à la somme de 10.000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués auxdits membres pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

1.2.5 Information financière trimestrielle au 31 décembre 2012

Outre certaines informations figurant aux paragraphes 1.2.1 et 1.2.3, les informations publiées par la Société depuis le dépôt du document de référence au titre de la publication financière trimestrielle au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires de la Société pour le troisième trimestre de l'exercice en cours (1^{er} octobre 2012 – 31 décembre 2012) s'est élevé à 15,6 M€, contre 18 M€ sur la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 13 %.

Cette baisse est essentiellement supportée par les activités de services dans la mesure où (i) le chiffre réalisé au titre des certificats d'économie d'énergie est quasiment nul, en raison de la multiplication des acteurs sur ce secteur et (ii) l'impact de la cession des magasins de vente directe aux particuliers n'a pas été compensée par la hausse des ventes aux professionnels.

Les ventes de produits de chauffage, cœur de métier de la Société, sont quant à elles en progression par rapport à l'exercice précédent, de l'ordre de 5,6 %. Il en est de même pour l'export qui affiche une progression de 7 %, moins touché par le facteur météo et la baisse continue des crédits d'impôts ;

- l'endettement net au 31 décembre 2012 s'établit à 3,9 M€, contre 11,6 M€ au 30 septembre 2012.

L'amélioration de l'endettement net au 31 décembre 2012 s'explique par (i) l'intégration au capital social du compte courant d'un montant de 6,2 M€ ouvert dans les livres de la Société au nom de Supra Holding, considéré au préalable comme de la dette, (ii) la souscription en espèces, à hauteur de 0,8 M€, à l'augmentation de capital du 8 novembre 2012 mentionnée au paragraphe 1.2.1 et (iii) la forte mobilisation des créances clients auprès du factor.

L'information trimestrielle de la Société au 31 décembre 2012 a fait l'objet d'un communiqué détaillé en date du 1^{er} février 2013, intégralement reproduit au paragraphe 1.3.5 ci-après.

1.2.6 Assemblées générales

Depuis le dépôt du document de référence, l'assemblée générale des actionnaires de Supra a été réunie une seule fois, en date du 10 janvier 2013. Cette assemblée s'est prononcée sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Nomination de M. Dominique Henneresse en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Henri Bost en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Nomination de la société Syperus Finances en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
- Pouvoirs pour formalités.

1.2.7 Autres informations

Depuis le dépôt du document de référence, le magasin de vente aux particuliers de cheminées, inserts et poêles à bois exploité par la Société à Coignières (78) a été cédé en date du 25 janvier 2013, avec effet au 1^{er} février 2013. Les magasins de Saint-Bonnet (69) et Vendenheim (67) ayant été préalablement cédés, la Société n'exploite plus, à la date des présentes, aucun magasin de vente directe aux particuliers.

1.3 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du document de référence

1.3.1 Communiqué de presse du 12 novembre 2012

« Le 12 novembre 2012

Supra lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 7 millions d'euros

Supra annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut de 7 millions d'euros.

Cette augmentation de capital a pour objet de permettre à la société de reconstituer ses capitaux propres, de renforcer son fonds de roulement et de favoriser son accès au financement, tout en permettant à l'actionnaire majoritaire, la société Supra Holding, de convertir l'intégralité de son compte courant d'actionnaire.

Principales modalités de l'augmentation de capital :

Les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 14 novembre 2012 se verront attribués des droits préférentiels de souscription à raison d'un droit préférentiel de souscription par action détenue.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- *à titre irréductible à raison de 76 actions nouvelles pour 41 actions existantes possédées ; et*
- *à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription.*

La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 3,50 € par action (soit 0,30 € de valeur nominale et 3,20 € de prime d'émission) à libérer intégralement lors de la souscription en espèces et/ou par compensation avec des créances sur la société.

Le prix de souscription fait apparaître une décote de 70,8 % par rapport au cours de clôture de la séance du 7 novembre 2012 et une décote de 45,99 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 15 novembre 2012 et se terminera le 28 novembre 2012 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sont prévus le 10 décembre 2012. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation.

Intentions et engagements des principaux actionnaires :

Supra Holding, actionnaire majoritaire de Supra à hauteur d'environ 86 % du capital et des droits de vote, a fait part à Supra de son engagement de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et, à titre réductible, à l'intégralité des actions nouvelles qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible et réductible par les autres actionnaires à l'issue de la période de souscription. Au total, l'engagement de souscription de Supra Holding à titre irréductible et réductible porte sur 100 % des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération, soit pour un montant maximum de 7 M€.

La société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires quant à leur participation à l'augmentation de capital. Si la Société avait connaissance des intentions de Financière de l'Echiquier, actionnaire détenant 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, elle diffusera immédiatement un communiqué pour en informer le marché.

Information du public :

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 9 novembre 2012 est constitué (i) du document de référence de Supra enregistré par l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles au siège de la société, 28, rue du Général Leclerc – 67210 Obernai.

Supra attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits en rubrique II-9 (« Analyse de nos risques »), pages 22 à 30 du document de référence de Supra ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération. »

1.3.2 Communiqué de presse du 15 novembre 2012

« Le 15 novembre 2012

Augmentation de capital de Supra - Acquisition d'un bloc d'actions par Supra Holding pendant la période de souscription

Supra a été informée de la cession par Financière de l'Echiquier à Supra Holding, ce jour, d'un bloc de 98.141 actions (avec les droits préférentiels de souscription correspondants) représentant environ 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, au prix de 3,50 € par action.

Cette cession intervenant pendant la période de souscription à l'augmentation de capital de Supra avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 7.000.000 €, faisant l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 9 novembre 2012 (ci-après l'« Augmentation de Capital »), qui court du 15 novembre 2012 au 28 novembre 2012 (inclus), la société informe le marché des éléments ci-dessous.

Actionnariat de Supra

Suite à la cession de bloc intervenue ce jour entre Financière de l'Echiquier et Supra Holding, le capital de Supra est réparti comme suit à la date du présent communiqué :

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
Supra Holding	1.024.400	94,95 %	1.024.400	94,85 %
Public et salariés	54.440	5,05 %	55.572	5,15 %
Total	1.078.840	100 %	1.079.972	100 %

(*) En ce compris les droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11, 2ème alinéa, du Règlement général de l'AMF.

A titre indicatif, dans l'hypothèse où Supra Holding souscrirait seule à l'Augmentation de Capital à hauteur de son engagement de souscription à titre irréductible et réductible, le capital de Supra serait réparti comme suit après la réalisation de l'opération :

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
Supra Holding	3.024.400	98,23 %	3.024.400	98,20 %
Public et salariés	54.440	1,77 %	55.572	1,80 %
Total (**)	3.078.840	100 %	3.079.972	100 %

(*) En ce compris les droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11, 2ème alinéa, du Règlement général de l'AMF.

(**) Soit après l'émission de 2.000.000 Actions Nouvelles intégralement souscrites par Supra Holding conformément à son engagement de souscription à titre irréductible et réductible.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où elle franchirait à la hausse le seuil de 95 % du capital ou des droits de vote de la société, Supra Holding a fait savoir à la société qu'elle se réserve la faculté, conformément à la réglementation applicable aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire, de déposer une offre publique de retrait et, le cas échéant, de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires de Supra.

Il est précisé que, le cas échéant, la procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire serait soumise au contrôle de l'AMF, qui se prononcerait sur la conformité de celle-ci au vu notamment de l'évaluation des titres de Supra fournie par l'initiateur de l'offre et d'un rapport d'un expert indépendant qui serait désigné par Supra dans le cadre de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

Intentions et engagements des principaux actionnaires :

Suite à la cession de bloc intervenue ce jour entre Financière de l'Echiquier et Supra Holding, l'engagement de souscription à titre irréductible de Supra Holding porte sur 1.898.860 actions nouvelles et, à titre réductible, sur un nombre maximum de 101.140 actions nouvelles supplémentaires. Il est rappelé qu'au total l'engagement de souscription de Supra Holding à titre irréductible et réductible porte sur 100 % des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération, soit pour un montant maximum de 7 M€.

La société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires quant à leur participation à l'Augmentation de Capital.

Information du public :

Le prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 9 novembre 2012 est constitué (i) du document de référence de Supra enregistré par l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles au siège de la société, 28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai.

Supra attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits en rubrique II-9 (« Analyse de nos risques »), pages 22 à 30 du document de référence de Supra ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération. »

1.3.3 Communiqué de presse du 10 décembre 2012

« Le 10 décembre 2012

Succès de l'augmentation de capital de 7 millions d'euros

Supra annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, faisant l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 9 novembre 2012, lancée le 15 novembre 2012 et dont la période de souscription s'est achevée le 28 novembre 2012 (l'« Augmentation de Capital »). Le montant final brut de l'opération s'élève à 7.000.000 € et se traduit par la création de 2.000.000 actions nouvelles.

1.982.004 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,1 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 106.883 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 17.996 actions nouvelles.

Le produit de cette émission permet à la société de reconstituer ses capitaux propres, de renforcer son fonds de roulement et de favoriser son accès au financement, tout en permettant à l'actionnaire majoritaire, la société Supra Holding, de convertir en capital son compte courant d'actionnaire.

Le capital social de Supra, porté à 923.652 €, sera désormais composé de 3.078.840 actions auxquelles sont attachés 3.079.972 droits de vote. Supra Holding, qui a souscrit au total à 1.916.835 actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital, détient désormais 2.941.235 actions de Supra représentant environ 95,5 % du capital et des droits de vote.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la société et admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000032567) le 10 décembre 2012, jour de leur règlement-livraison. Elles porteront jouissance courante et donneront immédiatement droit à toutes les distributions décidées par la société.

Information du public :

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 12-537 de l'AMF en date du 9 novembre 2012 est constitué (i) du document de référence de Supra enregistré par l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles au siège de la société, 28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai.

Supra attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits en rubrique II-9 (« Analyse de nos risques »), pages 22 à 30 du document de référence de Supra ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération. »

1.3.4 Communiqué de presse du 11 janvier 2013

« Le 10 janvier 2013, PERCEVA, actionnaire majoritaire de SUPRA, s'est exprimé à travers le Conseil de Surveillance pour nommer à la Présidence du Directoire, Michel COLLIN, en remplacement de Dominique HENNERESSE, qui est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Michel COLLIN a rejoint la société mi mai 2012 et cette nomination s'inscrit dans la continuité du travail déjà accompli depuis 6 mois. »

1.3.5 Communiqués de presse du 1^{er} février 2013

a) Information financière trimestrielle :

« INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

3ème trimestre de l'exercice 2012 - 2013

I - Evénements majeurs survenus au cours du 3ème trimestre de l'exercice

Cession par la Financière de l'Echiquier à Supra Holding d'un bloc d'actions

La Financière de l'Echiquier a cédé à Supra Holding, le 15 novembre 2012, un bloc de 98.141 actions (avec les droits préférentiels de souscription correspondants) représentant environ 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, au prix de 3,50 € par action.

Augmentation de capital

Supra a annoncé le 10 décembre 2012 le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui a fait l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers en date du 9 novembre 2012, décidée par le directoire le 8 novembre 2012 sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2012 et dont la période de souscription s'est achevée le 28 novembre 2012 (l'« Augmentation de Capital »).

Le montant final brut de l'opération s'élève à 7.000.000 € et se traduit par la création de 2.000.000 actions nouvelles. 1.982.004 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,1 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 106.883 actions et n'a, en conséquence, été que partiellement allouée à hauteur de 17.996 actions nouvelles.

Le produit de cette émission permet à la société de reconstituer ses capitaux propres, de renforcer son fonds de roulement et de favoriser son accès au financement. L'opération a également permis à l'actionnaire majoritaire, la société Supra Holding, de convertir en capital son compte courant d'actionnaire.

Le capital social de Supra, porté à 923.652 €, est désormais composé de 3.078.840 actions auxquelles sont attachés 3.079.972 droits de vote. Supra Holding, qui a souscrit au total à 1.916.835 actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital, détient désormais 2.941.235 actions de Supra représentant environ 95,5 % du capital et des droits de vote.

Les actions nouvelles sont assimilées aux actions existantes de la société et admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000032567) depuis le 10 décembre 2012, jour de leur règlement-livraison. Elles portent jouissance courante et donnent immédiatement droit à toutes les distributions décidées par la société.

Activité

Le troisième trimestre de l'exercice est marqué par un recul important du chiffre d'affaires de l'ordre de 13 % par rapport à la même période de 2011.

Cette diminution du chiffre d'affaires est imputable pour l'essentiel aux activités de services.

II - Description générale de la situation financière et des résultats

	3 ^{ème} Trimestre exercice à clôturer le 31/03/13 (oct-déc 2012)	Oct – Déc 2011	1 ^{er} Trimestre exercice clos le 31/03/12 (janvier-mars 2012)(*)	Variation (vs oct – déc 2011)	Cumul exercice en cours (9 mois) (**)
Chiffre d'affaires (En K€)	15 594	18 009	7 115	-13 %	38 633

(*) : exercice N-1 d'une durée exceptionnelle de 3 mois.

(**) Pas de comparatif possible sur 9 mois N-1 compte tenu de la durée exceptionnelle de l'exercice de 3 mois.

Activité :

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre s'est élevé à 15,6 M€, contre 18 M€ sur la même période de l'année dernière, soit une baisse de 13 %.

La baisse est essentiellement supportée par la partie services (certificats d'économie d'énergie et ventes directes par l'intermédiaire des magasins dont l'activité a été partiellement cédée). Les ventes de produits de chauffage, cœur de métier, sont en progression par rapport à l'année dernière de l'ordre de 5,6 %. L'export progresse le mieux en affichant une progression de 7 %, moins touché par le facteur météo et la baisse continue des crédits d'impôts.

Endettement :

L'endettement net s'établit à 3,9 M€ contre 11,6 M€ au 30 septembre 2012.

L'amélioration de l'endettement net au 31 décembre 2012 s'explique par les raisons suivantes :

- *Intégration au capital du compte courant ouvert auprès de Supra Holding et considéré au préalable comme de la dette (6,2 M€) ;*
- *Souscription de l'augmentation de capital en espèces pour 0,8 M€ ;*
- *Forte mobilisation des créances clients auprès du factor.*

Changement de gouvernance :

Le 10 janvier 2013, le Conseil de Surveillance de la société a nommé à la Présidence du Directoire, Michel COLLIN, en remplacement de Dominique HENNERESSE, qui est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Michel COLLIN a rejoint la société mi mai 2012 et cette nomination s'inscrit dans la continuité du travail déjà accompli depuis 8 mois.

III - Evolution du chiffre d'affaires par activité

En K€	3 ^{ème} Trimestre exercice à clôturer le 31/03/13	Oct – Déc 2011	1 ^{er} Trimestre exercice clos le 31/03/12	Variation (vs oct-déc 2012)
Négoce	8 802	7 575	3 935	+ 16%
Production vendue	5 917	6 354	3 609	- 7 %
Services	875	4 080	- 429	- 78 %
Total CA	15 594	18 009	7 115	- 13 %

L'essentiel de la contre performance du chiffre d'affaires du trimestre par rapport à la même période de l'année dernière est portée par les services.

- *la cession des magasins de ventes aux particuliers prévue dans le plan de refondation de l'entreprise est en partie réalisée, puisqu'au 30 septembre 2012, deux magasins sur trois ont été cédés mais ce manque à gagner de chiffre d'affaire n'a pas été compensé par d'avantage de ventes aux professionnels ;*
- *par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé au titre des certificats d'économie d'énergie est quasiment nul sur le trimestre, en raison de la multiplication des acteurs sur ce secteur.*

Concernant l'activité vente de produits de chauffage, le cumul négoce et produits fabriqués est en progression de 6 % par rapport à l'année dernière. Toutefois, le mix produit s'est d'avantage orienté vers le négoce que vers les produits fabriqués, en raison d'une progression des produits d'entrée de gamme. »

b) Suspension de la cotation :

« Paris, le 1er février 2013

Suspension de la cotation des actions Supra

La cotation des actions Supra est suspendue par NYSE Euronext Paris à la demande de Supra à compter de ce jour, dans l'attente d'un communiqué et jusqu'à nouvel avis. »

2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A SUPRA

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 19 février 2013 et qui sera diffusé le 20 février 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Supra Holding et visant les actions de la société Supra.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »

M. Michel Collin,
Président du directoire